



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°1 - Administration générale.  
Contrat de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, avec le prestataire Agorastore.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

#### PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

#### PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°1 - Administration générale.  
Contrat de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne, avec le prestataire Agorastore.**

Rapporteur : Monsieur Kotte ECENARRO.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la gestion de ses biens et équipements réformés et/ou non utilisés et/ou en fin de vie, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a la possibilité et l'opportunité de faire appel à la société Agorastore, spécialisée dans les ventes aux enchères publiques en ligne.

Agorastore, un des principaux acteurs de ce marché, propose en effet, un portail permettant aux collectivités de revendre, en ligne, au plus offrant les équipements qu'elles n'utilisent plus, tout en respectant les obligations publiques.

La Communauté d'Agglomération aurait ainsi la possibilité de proposer à la revente, aux particuliers et/ou uniquement aux professionnels (selon la nature du bien), une large gamme de biens réformés et/ou non utilisés et/ou en fin de vie : véhicules (terrestres, nautiques, techniques...), immobiliers, mobiliers, équipements de travaux, équipements informatiques, etc...

Pour information, Agorastore accompagne actuellement plus de 1 500 collectivités et entités publiques en France, dont notamment le Département des Pyrénées-Atlantiques, les communes d'Anglet ou d'Oloron-Sainte-Marie...

Les points forts de cette démarche :

Cette opportunité s'inscrit donc dans une démarche vertueuse et présente plusieurs avantages :

- Intérêts économiques :  
Eviter et/ou optimiser les coûts de stockage et/ou de maintenance.  
Générer des recettes pour une possibilité de réinvestissement.  
Eviter les coûts de transporteurs (l'acheteur récupère le bien in situ).  
Optimiser la vente aux enchères versus l'appel à un commissaire-priseur.
- Intérêts écologiques :  
S'intégrer dans une démarche Développement Durable en favorisant l'économie circulaire et en minimisant les déchets.
- Intérêts règlementaires :  
Garantir de vendre « au marché » pour ne pas être contesté.  
Garantir la transparence des ventes.

La convention de partenariat (sous forme de contrat cadre), proposée à la Communauté d'Agglomération par Agorastore, préalable à la revente de matériels de la collectivité, comprend les principales conditions suivantes :

- les prestations sont sans frais pour la collectivité, hors prestations optionnelles ; c'est l'acheteur qui prend à sa charge les frais de commission ;
- le service comprend la création, l'hébergement, la maintenance du site dédié ainsi que tout l'accompagnement et l'assistance via un interlocuteur unique qui accompagne et conseille la collectivité sur toute la mise en place des ventes ;
- la gestion des documents administratifs (par exemple acte de vente) et la clôture des ventes (confirmations de vente, relances) sont assurées par Agorastore ;
- les encaissements du montant des ventes sont effectués par Agorastore sur un compte-tiers, et reversés auprès du Trésor Public (Régie).

Ce contrat est proposé pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations »,

Considérant que ce dispositif constitue pour la Communauté d'Agglomération Pays Basque une opportunité économique (générer des recettes), environnementale (économie circulaire et optimisation des déchets), tout en répondant à ses obligations réglementaires,

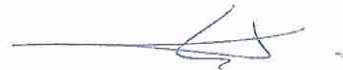
Le Conseil permanent est invité à approuver les termes de la convention ci-jointe, relative aux prestations de vente aux enchères publiques en ligne et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 46 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0  
Ne participe pas au vote : 0  
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire  
Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.  
Publié le : 18 octobre 2019.